

2014

Brochure d'Information sur le programme Choisir son école publique

Bienvenue !

Veillez lire cette brochure pour vous informer sur le programme Choisir son école publique (Public School Choice) et les outils dont vous aurez besoin pour prendre des décisions éclairées.

Pour en savoir plus, visitez notre site internet à : www.nyc.gov/schools/NCLB

Pour toutes questions concernant le processus du programme Choisir son école publique (Public School Choice), composez le 718-935-2439 ou envoyez un email à : NCLB_PSC@schools.nyc.gov.

Pour les questions concernant le transport, vous pouvez appeler le Bureau du Transport Scolaire (Office of Pupil Transportation - OPT) au 718-392-8855 ou visiter le site internet de l'OPT à : www.nyc.gov/schools/Offices/Transportation



Admissibilité au programme Choisir son école publique

Le Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED) et le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE) déterminent quels élèves peuvent participer au programme Choisir son école publique (Public School Choice ou PSC). Cette année, les élèves sont admissibles pour un transfert via le programme PSC si leur école appartient à l'une des catégories suivantes :

1. **Prioritaire ou ciblée** : Le NYSED désigne des écoles comme prioritaires ou ciblées si elles figurent parmi les écoles les moins performantes de l'État en termes de résultats de l'ensemble des élèves, taux d'élèves diplômés et/ou d'autres critères.
2. **En fermeture progressive** : Le NYCDOE décide quelles écoles doivent entrer en fermeture progressive à cause d'une faible performance et/ou demande. Le processus de fermeture progressive se fait graduellement sur une période de deux à trois ans.

Tous les élèves inscrits actuellement dans des écoles prioritaires, ciblées ou en fermeture progressive conformément au Titre I peuvent demander de participer à ce programme. Les élèves du cinquième grade des écoles accueillant les élèves du Kindergarten au 5^e grade qui participent au processus d'admission en collège (middle school) et ceux du huitième grade qui participent au processus d'admission aux lycées ne peuvent pas faire de demande de transfert dans le cadre du programme PSC. Les lycéens en terminal (seniors) qui sont sur le point d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires en juin 2014 ne peuvent pas non plus faire une demande de transfert.

En 2013, le nombre de familles qui ont fait des demandes de transfert via le processus PSC était de 8 086. Au niveau de toute la ville, il y avait 5 983 places disponibles et 4 194 élèves ont reçu des offres de transfert dans des écoles performantes.

La procédure de demande

Le choix des écoles

Sur le formulaire de demande de transfert ci-joint se trouve la liste de toutes les écoles que vous pouvez demander. Vous pouvez choisir autant d'écoles que vous souhaitez mais le processus ne prendra pas en considération l'ordre de préférences selon lequel vous aurez classé les écoles. Vous devez choisir au moins quatre écoles pour augmenter vos chances de recevoir une offre de transfert. Votre enfant peut être placé(e) dans n'importe quelle école parmi celles que vous avez sélectionnées, alors ne choisissez que celles où vous souhaitez faire inscrire votre enfant.

En plus de la possibilité de choisir des écoles dans le formulaire, vous pouvez également sélectionner l'option « autres écoles ». En optant pour cette sélection, vous pouvez recevoir une offre de transfert dans une école où des places sont disponibles si aucune des écoles que vous avez choisies ne dispose de places libres. Les attributions de places par les « autres écoles » se font de façon aléatoire.

Envoi de la demande de transfert

Si vous souhaitez faire une demande de transfert pour votre enfant, vous devez envoyer le formulaire de demande de transfert (Transfer Application Form) ci-joint par courrier postal. **Vous avez jusqu'au vendredi 2 mai 2014 pour envoyer votre demande, le cachet de la poste faisant foi.** Si vous n'envoyez pas le formulaire de demande de transfert dans les délais impartis, votre enfant restera inscrit(e) dans son école actuelle.

PSC est un programme facultatif. Si vous souhaitez garder votre enfant dans son école actuelle, vous n'avez pas à déposer une demande. Vous pouvez également refuser de participer au programme PSC en choisissant l'option NO dans le formulaire de demande d'admission.

Lettres de décision

Les lettres de décision d'offre de transfert seront envoyées aux familles par courrier postal en juillet. Les offres sont faites en fonction des places disponibles et conformément aux règles imposées par la loi « Aucun Enfant Laissé pour Compte » (No Child Left Behind Act). En effet, cette loi ordonne que la priorité soit accordée aux élèves dont les résultats scolaires sont les plus faibles, et qui sont issus des familles aux revenus les plus bas. Le nombre de places libres dans chaque école est limité et rien ne garantit que vous recevrez une offre de transfert pour votre enfant. Si le niveau de votre enfant ne satisfait pas aux conditions requises pour passer en classe supérieure à la fin de l'année scolaire, l'offre de transfert qui lui aurait été faite ne serait plus valable.

Vous n'êtes pas obligé(e) d'accepter une offre de transfert qui vous a été faite. Si vous ne voulez pas accepter l'offre, votre enfant restera inscrit(e) dans son école actuelle.

Faites vos choix en connaissance de cause

Considérez chacune des caractéristiques suivantes de l'école avant d'y postuler :

- La situation géographique
- La taille de l'école
- La spécialisation académique
- Les programmes scolaires proposés et activités

Il existe de nombreux types d'établissements scolaires listés dans votre demande d'admission. Ces derniers peuvent varier selon leur taille, leur situation géographique, leur spécialisation académique et les programmes scolaires qu'ils proposent. Avant de postuler, contactez les écoles pour vous assurer que leurs programmes et activités correspondent à vos préférences. Vous trouverez les coordonnées et les informations détaillées dans les annuaires des écoles primaires, des collèges (middle schools) et des lycées à www.nyc.gov/schools/ChoicesEnrollment.

Le Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED) juge la performance des établissements scolaires en effectuant sa propre série de mesures. Pour en savoir plus sur la responsabilisation de l'État de New York, veuillez visiter : www.p12.nysed.gov/accountability.

Accès handicapés

Si votre enfant a une mobilité limitée, veuillez considérer l'accessibilité des locaux des écoles dans lesquelles il(elle) pourrait être transféré(e). Pour avoir d'autres informations sur l'accessibilité des locaux des écoles publiques de la Ville de New York, merci de visiter : <http://schools.nyc.gov/Offices/OSP/Accessibility>.

Transport

Nous vous conseillons de prendre en considération la distance que votre enfant aura à parcourir pour aller à chacune des écoles que vous avez choisies dans votre demande. Utilisez le site de MTA (www.mta.info) pour avoir une idée sur le meilleur itinéraire et sur la distance/durée du trajet entre votre domicile et l'école considérée. Veuillez à bien connaître le temps de trajet entre chez vous et tous les établissements scolaires que vous sélectionnerez sur votre demande de transfert. Le transport des élèves qui ont été transférés dans un autre établissement scolaire dans le cadre de Choisir son école publique (Public School Choice) sera pris en charge jusqu'à la fin de leur année scolaire dans le grade le plus élevé de l'école d'accueil. On entend par « transport », les bus jaunes ou une MétroCard gratuite.

Les règles suivantes de prise en charge du transport s'appliquent aux transferts faits dans le cadre du programme Choisir son école publique (Public School Choice) :

- Les élèves du Kindergarten au 2^e grade qui habitent à moins d'un ½ mile (environ 800 m) de l'école, ont droit à une MétroCard plein tarif.
- Les élèves du Kindergarten au 2^e grade qui habitent à plus d'un ½ mile (environ 800 m) de l'école, ont droit au transport scolaire en bus jaune.
- Les élèves du 3^e au 6^e grade qui habitent à moins d'un mile de l'école, ont droit à une MétroCard plein tarif.
- Les élèves du 3^e au 6^e grade qui habitent à un mile ou plus de l'école, ont droit au transport en bus jaune.
- Les élèves du 7^e au 12^e grade ont droit à des MétroCards plein tarif, quelle que soit la distance qu'ils ont à parcourir pour aller à l'école.

Le transport par bus scolaire n'est pas assuré pour les élèves en éducation générale en dehors du borough où ils habitent. Il est assuré pour les élèves jusqu'au huitième grade inscrits dans certaines écoles des districts 21, 25, 27 et 31. Pour voir une liste de ces établissements scolaires, merci de visiter www.nyc.gov/schools/Offices/Transportation.

Vous pouvez appeler le Bureau du Transport Scolaire (OPT) au 718-392-8855, la semaine avant le début des cours pour confirmer si les dispositions du transport vers la nouvelle école ont été prises.

Élèves non-anglophones dits *English Language Learners* (ELL)

Le Département de l'Éducation offre une gamme de programmes et appuis pour garantir aux élèves non-anglophones, dits Apprenants de l'Anglais (ELL), l'instruction en langue nécessaire à leur bonne réussite scolaire. Les établissements scolaires *ont le devoir* d'informer les parents sur les trois modèles de programmes offerts dans la Ville de New York, qu'ils proposent, ou non, celui que les parents d'élèves préfèrent. Ces modèles de programmes sont le programme d'éducation bilingue passerelle (Transitional Bilingual Education - TBE), le programme Double-Langue (Dual Language) et le programme d'Anglais Langue Seconde (ESL). Si vous avez besoin d'informations supplémentaires sur les services proposés aux élèves non anglophones (English Language Learners - ELL), merci de composer le 212-374-6072 ou de visiter : <http://schools.nyc.gov/Academics/ELL/default.htm>

Services d'éducation spécialisée

Si votre enfant reçoit actuellement des services d'éducation spécialisée, il(elle) continuera à en recevoir dans sa nouvelle école. Dans la nouvelle école, vous participerez à la réunion annuelle de l'équipe du Programme d'Éducation Personnalisée (Individualized Education Program ou IEP) concernant votre enfant afin d'examiner ses progrès. Au cours de la réunion, l'équipe IEP justifiera, pièces à l'appui, les compétences et capacités actuelles de votre enfant, examinera et fixera ses objectifs pédagogiques et décidera quels services d'appui lui conviendront mieux.

Les élèves handicapés, dont la prise en charge du transport de porte-à-porte (domicile-école) correspond à celle prescrite par leur Programme d'Éducation Personnalisée (IEP), conservent cet avantage, s'ils sont transférés dans une autre école dans le cadre du programme Choisir son école publique (Public School Choice).

Dates à retenir

- Les sessions d'information auront lieu en avril (voir ci-dessous pour les dates)
- Vous avez jusqu'au vendredi 2 mai 2014 pour soumettre votre formulaire.
- Les offres de transfert seront envoyées aux familles par courrier postal en juillet.

Sessions d'information sur le programme Choisir son école publique

Toutes les sessions auront lieu de 18 heures à 20 heures.

Borough	Date	Emplacement scolaire	Adresse
Bronx	1 ^{er} avril	Herbert H. Lehman High School	3000 East Tremont Avenue
	8 avril	Theodore Roosevelt Education Campus	500 East Fordham Road
Brooklyn	2 avril	P.S. 178 St. Clair Mckelway	2163 Dean Street
	3 avril	Sunset Park High School	153 35 th Street
Manhattan	9 avril	High School of Fashion Industries	225 West 24 th Street
Queens	10 avril	Thomas Edison CTE High School	165-65 84 th Avenue
Staten Island	7 avril	The Michael J. Petrides School	715 Ocean Terrace (Building C)

Le formulaire dûment rempli de la demande d'admission dans le cadre du programme Choisir son école publique (Public School Choice) doit être envoyé au plus tard vendredi 2 mai 2014, cachet de la poste faisant foi.

Des questions ?

Si vous avez des questions sur le processus du programme Choisir son école publique (Public School Choice), composez le 718-935-2439 ou envoyez un email à : NCLB_PSC@schools.nyc.gov. Pour les questions sur la prise en charge du transport des élèves, appelez le Bureau du Transport Scolaire (OPT) au 718-392-8855 ou visitez le site internet de l'OPT à www.nyc.gov/schools/Offices/Transportation.

Pour en savoir plus, visitez www.nyc.gov/schools/NCLB